
Le CVD consulte des experts en droit de l'environnement et mandate un avocat

Saguenay, le 22 avril 2016 – Le comité de Citoyens pour un Vaudreuil Durable (CVD) consulte des experts en droit de l'environnement concernant le projet d'amendement des règlements d'urbanisme touchant le Boisé Panoramique. Les membres du Conseil d'administration ont pris la décision de mandater une firme d'avocats spécialisés afin d'arrêter les démarches entreprises par Ville de Saguenay.

Selon Lana Pedneault, Présidente du CVD, « nous comprenons difficilement l'empressement de la Ville à entreprendre des démarches permettant la création d'un nouveau site de résidus de bauxite sur 1 km² près d'agglomérations résidentielles, et ce sans aucune étude d'impacts sur l'environnement et la santé publique ». Madame Pedneault soutient qu'« il serait judicieux que la Ville, étant donné l'ampleur spatio-temporelle du projet, demande un BAPE auprès du ministre Heurtel ». Pour sa part, le CVD a déjà pris l'initiative de demander des audiences publiques.

Le CVD a adhéré au Centre Québécois du Droit de l'Environnement (CQDE) qui offre un service d'accompagnement juridique aux citoyens et aux groupes qui s'activent pour protéger leur environnement. « Le CQDE nous a référés à une firme d'avocats, soit Michel Bélanger avocats Inc., experts en droits de l'environnement, à qui nous avons confié un mandat pour nous représenter dans nos démarches » déclare Madame Pedneault. Plus précisément, le mandat consiste à :

- Transmettre au plus tard le 25 avril 2016, une lettre à la municipalité de Saguenay demandant le sursis des démarches de cette dernière visant à permettre à Rio Tinto Inc. d'entreprendre un projet d'agrandissement d'un site d'entreposage de résidus de bauxite de l'usine Vaudreuil;
- nous informer des moyens juridiques disponibles et à privilégier pour obtenir le déplacement de l'entreposage à un lieu moins nuisible pour les citoyens, ou à défaut, dans le but d'obtenir des garanties quant à ces nuisances (zone tampon adéquate, etc.);

Les membres du CVD s'opposent au projet des règlements d'urbanisme (plan d'urbanisme et règlement de zonage) numéros ARP-99 et ARS-612 (voir l'Avis public en pièce jointe).

Un sous-comité travaille présentement à la rédaction d'un mémoire que nous comptons présenter lors de l'Assemblée publique de consultation qui aura lieu le 25 avril 2016, à compter de 19h, dans la salle des délibérations du conseil de Ville. « Nous invitons nos membres et tous les citoyens concernés à être présents afin de s'informer de ce projet important et controversé » a déclaré Madame Pedneault.

Une pétition sera mise en ligne au cours des prochains jours afin de permettre à tous les citoyens concernés de se faire entendre puisque l'Assemblée publique de consultation n'est pas référendaire selon la Ville.

Finalement, le CVD lancera une campagne de financement auprès de ses membres et du grand public dans les prochains jours afin de le soutenir dans ses démarches juridiques.

Le CVD a pour mission de protéger la zone verte au cœur de Saguenay des impacts du projet d'expansion d'un dépotier industriel afin de permettre la pérennité de son utilisation par les citoyens. Le CVD poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser et rallier la population, les élus, les instances gouvernementales et paragouvernementales aux impacts sociaux, environnementaux et sur la santé du Projet Vaudreuil au-delà de 2022;
- Amener Rio Tinto à développer une alternative viable et durable pour protéger les emplois et la population;
- Demander l'intervention du BAPE étant donné l'ampleur du projet et les impacts à long terme des résidus de bauxite.

–30–

Pour information :

Lana Pedneault, Responsable des communications

(418) 812-7074

citoyensvaudreuildurable@gmail.com